

- Procès-verbal de synthèse de fin d'enquête publique



Révision Allégée du PLU

Commune de Bourgueil

Elaboration du P.L.U. : approuvée le 06/02/2014

Modification simplifiée n°1 du PLU : approuvée le 14/01/2020

Mise à jour du PLU : approuvée le 20/09/2021

Révision Allégée du PLU : approuvée le 11/04/2023

Avril 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
OBSERVATIONS DU PUBLIC	3
a. Observations favorables au projet	3
b. Autres contributions	4
ANALYSE ET INTERROGATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	5

OBSERVATIONS DU PUBLIC

a. Observations favorables au projet

Les observations reportées ci-dessous sont, sans ambiguïté, favorables au projet. Elles sont le fait de 4 personnes.

Observation 1

Monsieur MERRÉ et Monsieur PELLETIER habitant à proximité du lieu concerné par l'enquête ils expriment leur désir de voir rapidement réaliser l'implantation de cette antenne relais. En effet ils sont dans une « zone blanche » et ne peuvent appeler les services d'urgences.

Observation 2

Monsieur MERRÉ remet la copie du recto d'une pétition datée du 6 Août 2022, formalisant la demande d'implantation d'une antenne relais. Cette demande était appuyée par la signature d'un certain nombre d'habitants de Buton.

Observation 4

Mesdames MARCHAND et FERNAGUT habitent chacune dans une zone blanche, Madame FERNAGUT a eu un problème de santé il y a 10 ans et les secours ont eu de grandes difficultés à la localiser. Par ailleurs les lignes filaires sont en très mauvais et rendent problématique l'utilisation

Enquête N° E23000003/45

Révision allégée N°1 PLU Commune de Bourgueil

RAPPORT PARTIE 1

Page 12 / 13

du téléphone classique. Elles sont dans l'impossibilité de recevoir des SMS ce qui leur rend impossible l'accès à certains services qui ne fonctionnent qu'avec ce moyen (billets de train, rendez-vous médicaux.....)

Réponse du maître d'ouvrage :

Pas de commentaires du maître d'ouvrage.

b. Autres contributions

L'observation reportée ci-dessous ne concerne pas l'objet de la procédure. Elles sont le fait de 3 personnes.

Observation 3

Visite de 3 personnes Monsieur et Madame THEARS, Monsieur BEHAGUE venues me parler de nuisances dues au bruit d'une installation de concassage voisine. Je leur ai indiqué que ce n'était pas du tout l'objet de l'enquête . J'ai noté pour mémoire sur le registre le contenu de leur propos .

Réponse du maître d'ouvrage :

La commune prend note de cette observation bien que cette dernière ne concerne pas l'objet de la procédure. La collectivité de Bourgueil invite ces trois personnes à émettre de nouveau cette observation au sein du registre de concertation disponible à l'accueil de la Mairie et mis à disposition dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourgueil.

ANALYSE ET INTERROGATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'avis reportée ci-dessous est un extrait des conclusions et avis remis par le commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique, auxquelles le maître d'ouvrage apporte des éléments en réponse.

3. Avis du commissaire enquêteur

Après analyse, il ressort du dossier mis à l'enquête et des observations, les éléments suivants :

- Cette réduction d'espace boisé classé est le préalable à l'installation d'une antenne relais permettant la couverture des zones « blanches » la surface de cette réduction (9,6m²) est minime par rapport aux 1935 ha du massif forestier
- Cette couverture de zones « blanches » s'inscrit dans un programme national le « New Deal Mobile » impulsé par l'État.

- Les observations recueillies sont le témoignage de situations d'inégalités d'accès au numérique et aux télécommunications, l'impossibilité de géolocalisation en cas d'appel de détresse en est un exemple, et d'une impatience à pouvoir accéder aux mêmes services que l'ensemble de citoyens
- L'implantation de ce relais a un impact paysager et environnemental assez contenu, le choix de l'emplacement est assez contraint car tributaire des zones de non couverture, toutefois il y a eu un choix entre 2 possibilités d'implantation, la solution retenue étant la moins impactante.

C'est pourquoi je donne **un avis favorable** à la révision allégée N°1 du PLU de la commune de Bourgueil consistant en la réduction à hauteur de 9,6m² d'un espace boisé classé.

Cet avis est assorti toutefois de la recommandation suivante :

Cette réduction d'espace boisé classé est le préalable à l'installation d'une antenne relais dans un massif forestier, classé à risque élevé d'incendie par un arrêté préfectoral. Il conviendra lors de l'instruction de l'autorisation d'installation de se rapprocher des services compétents en matière de prévention incendie de forêts, pour voir si des mesures particulières sont à prescrire.

Réponse du maître d'ouvrage :

La commune de Bourgueil prend note de cette recommandation et confirme que les services compétents en matière de prévention incendie de forêts seront consultés lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme relative à l'implantation de l'antenne relais.

M. Benoît BARANGER

Maire de Bourgueil